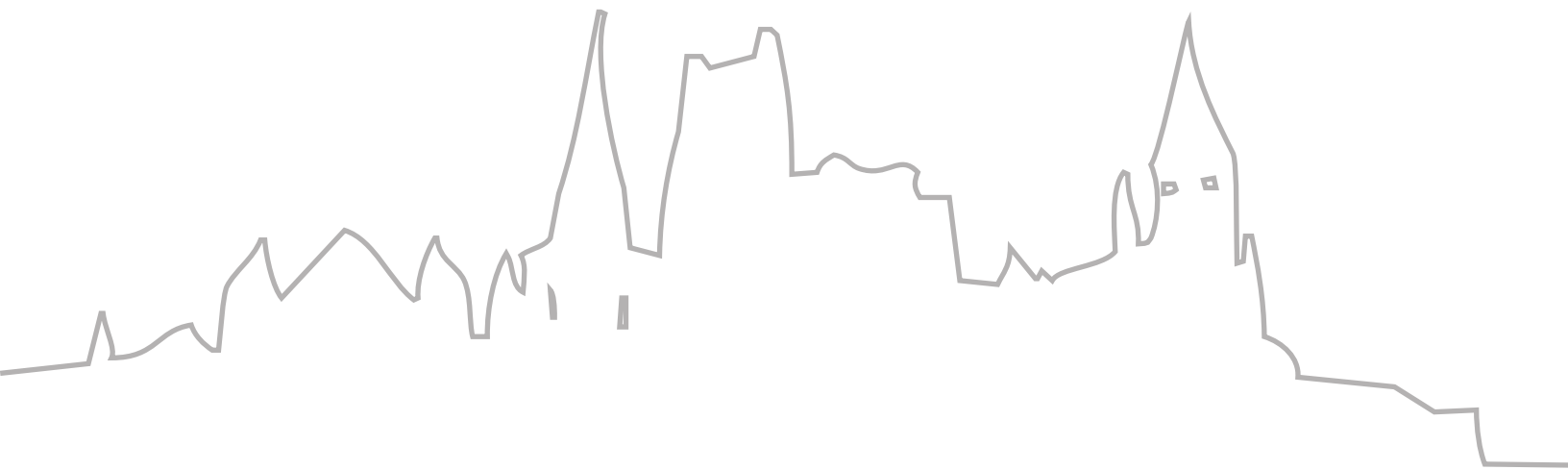




Conseil du
patrimoine
religieux
du Québec



RAPPORT ANNUEL 2012-2013



RÉDACTION

Jocelyn Groulx
Denis Boucher
André-Yanne Parent

RÉVISION LINGUISTIQUE

Oculus Révision

RÉALISATION GRAPHIQUE

Siamois graphisme



TABLE DES MATIÈRES

Mission	2
Conseil d'administration	3
Équipe	3
Comités	3
Activités	6
Aide à la restauration du patrimoine religieux.....	11
États financiers audités	18



Orgue Beckerath, oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal

© Juge-Sinclair Facteurs d'orgues

MISSION

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec est un organisme à but non lucratif qui œuvre à l'échelle du Québec. Il a pour mission de soutenir et de promouvoir la conservation et la mise en valeur du patrimoine religieux québécois.

La sauvegarde du patrimoine religieux québécois fait l'objet d'une attention particulière des pouvoirs publics. Depuis 1995, le ministère de la Culture et des Communications a versé au Conseil 271 M\$ en vertu de la mesure d'aide à la restauration du patrimoine religieux. Avec la participation financière des partenaires, quelque 399 M\$ ont été investis jusqu'à maintenant pour préserver les biens les plus importants du patrimoine religieux du Québec.

Bien que le Conseil ait centré son action sur les édifices remplissant encore une fonction religieuse, ses préoccupations englobent l'ensemble du patrimoine religieux, dont les bâtiments qui ne sont plus utilisés à des fins religieuses (églises multifonctionnelles et celles converties en centres communautaires, en bibliothèques, etc.). Il a organisé plusieurs colloques et conférences régionales, assurant ainsi son rôle de concertation entre les représentants religieux, municipaux, gouvernementaux et associatifs.



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec est administré par un conseil d'administration composé de 18 administrateurs dont 1 est désigné par chaque table de concertation régionale pour un total de 12 et 6 sont choisis parmi les membres actifs. Le conseil d'administration s'est réuni à six reprises dans le courant de l'année 2012-2013 pour guider la direction dans le développement de l'organisation.

Jean-François Royal *	Président
Caroline Tanguay *	Vice-présidente
Rémy Gagnon *	Trésorier
Marc Lacasse *	Secrétaire
Josée Grandmont *	
Pierre Bacon	
Richard Bégin	
Richard Carrier	
Denis Charpentier	
Mario Dufour	
Jean-Marie Fallu	
Carole Garceau	
Yves Grondin	
Christopher Jackson	
Jean Lalonde	
Michel Lavoie	
Richard Perron	
James Sweeny	

* Membres du comité exécutif

ÉQUIPE

L'équipe du Conseil du patrimoine religieux du Québec a offert des services-conseils pour une centaine de projets de restauration d'édifices religieux patrimoniaux, de biens mobiliers et d'orgues soutenus par la mesure d'aide financière. De plus, elle a participé à l'organisation de plusieurs activités de concertation à l'échelle locale, régionale et provinciale, ainsi qu'à la réalisation d'une veille d'information sur les changements d'usage des lieux de culte.

Jocelyn Groulx	Directeur
Hélène Petit	Adjointe à la direction
Denis Boucher	Chargé de projets
Marie-Claude Ravary	Chargée de projets
Stéphanie Chaumont	Chargée de projets
André-Yanne Parent	Chargée de projets
Vincent Baron	Agent de recherche
Samuel Mathieu	Agent de recherche
Yanina Celeste Leo	Stagiaire

COMITÉS

Tables de concertation régionales

Les tables de concertation régionales sont composées de représentants laïques ou cléricaux des traditions religieuses propriétaires de bâtiments patrimoniaux, d'experts en patrimoine (historiens, architectes, etc.), de gestionnaires municipaux, d'agents culturels et ruraux ainsi que de représentants du ministère de la Culture et des Communications. Ces derniers ont un rôle d'observateur et de conseiller sans droit de vote. Dans chacune des régions du Québec, ces tables de concertation diffusent l'information sur l'aide financière, reçoivent les demandes, acceptent les projets de restauration en fonction des enveloppes budgétaires et participent au suivi des projets.

Table de Montréal (région 1)

Caroline Tanguay	Présidente
Peter Harper	Vice-président
Caroline Clermont	Secrétaire
Robert Allard	
Claude Brissette	
Germain Casavant	
Lucille Côté	
Danielle Dubois	
Isabelle Dumas	
Clarence Epstein	
Madeleine Forget	
Paul-Émile Guilbert	
Jean-Eudes Guy	
Paul Kennington	
Jean-Jacques Martin	
Jacques Parenteau	

Table de Québec-Chaudière-Appalaches (régions 2A-2B)

Rémy Gagnon	Président
Claude Reny	Secrétaire
Hugh Bignell	
Pierre-André Corriveau	
Marie-Claude Demers	
Renée Desormeaux	
Gilles Dupuis	
Marie-Andrée Fortier	
Karine Garcia	
Claude Lepage	
Grant McConnell	
James Sweeny	
Yvan Thériault	

Table du Bas-Saint-Laurent (région 3A)

Michel Lavoie	Président
Yvan Thériault	Vice-président
Stéphane Pineault	Secrétaire
Amélie Brière	
Nadia Fillion	
Frédéric Lagacé	
Paul-Louis Martin	
Mélanie Milot	
Euchariste Morin	
James Sweeny	

Table de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (région 3B)

Ghislain Arseneault	Président
Georges-Henri Coulombe	Vice-président
Gisèle Huard	Secrétaire
Pascal Alain	
Rosaire Arseneau	
Jean-Marie Fallu	
Gilles Lavoie	
Maryse Nicole	
William Sullivan	
James Sweeny	
Rémi Thibault	

Table du Saguenay-Lac-Saint-Jean (région 4A)

Richard Perron	Président
Lucie Royer	Vice-présidente
Esther Chouinard	
Jean-Eudes Fortin	
Gaston Gagnon	
Alexandre Garon	
David Stephens	
Gaston Vallée	

Table de la Côte-Nord (région 4B)

Christian Émond	Président
Normand Boudreau	
Stephen Kohner	
Antonio Laflamme	
Julie Samuel	

Table de Laval-Laurentides-Lanaudière (région 5A)

Catherine Lapointe	Présidente
Janick Bouchard-Tremblay	Vice-président
Josée Fafard	Secrétaire
Marie-Julie Asselin	
Christiane Breault	
Jean-Marc Diotte	
Jean-Guy Gratton	
Paul-Émile Guilbert	
Isabelle Huppé	
Jacques Parenteau	
Linda Renaud	

Table de l'Outaouais (région 5B)

Marie Roy	Présidente
Richard Bégin	
Daniel Dezainde	
Laurette Glasgow	
Catalina Gonzalez	
Michel Prévost	
René Villeneuve	

Table de la Montérégie (région 6A)

Denis Charpentier	Président
Marion Standish	Secrétaire
Paul De Leeuw	
Alexandra Lemieux	
Hélène Léveillé	
Robert Mayrand	
Normand Paquette	
Charles Poulton	
Yvan Quenneville	
Suzanne Saint-Amour	
Annie Tétreault	

Table de l'Estrie (région 6B)

Richard Carrier	Président
Sylvie Allaire	Secrétaire
Jean-Pierre Bertrand	
Karine Dubé	
Adèle Erstrom	
Richard Evans	
Roger Fortier	
Luc Lamoureux	

Guy Laperrière
Huguette Pinard-Lachance
Danielle Potvin
James Sweeny
Édith Thibodeau
Éric Vaillancourt

Table de l'Abitibi-Témiscamingue (région 7)

Clément Bernier	Président
Huguette Dallaire	Secrétaire
Mathieu Beaudry	
Denis Carrier	
Richard Hénault	
Claude Richard	
Serge Roy	

Table de la Mauricie-Centre-du-Québec (région 8)

Pierre Bacon	Président
Violaine Héon	Vice-présidente
Claude Larose	Secrétaire
Gilles Chagnon	
Paul Constancis	
Félix De Forest	
Yannick Gendron	
Jean Lamothe	
Denise Maltais	
Mélanie Pinard	
Ghyslain Raza	
Guy Richard	
Denise Robert	
René Shooner	
James Sweeny	

Comité des orgues (volet 2)

Le comité des orgues réunit des experts des grandes écoles de musique du Québec. Il est chargé d'analyser les dossiers et de recommander les projets de restauration d'orgues. Les membres de ce comité ont pour mandat de définir la valeur ou les caractéristiques d'un orgue patrimonial et de déterminer les travaux admissibles. Ils doivent de plus s'assurer que la restauration sera faite selon les règles de l'art et qu'elle respectera le caractère patrimonial de l'instrument.

John Grew
Paul Grimard
Christopher Jackson

Jonathan Oldengarn
Benjamin Waterhouse
Martin Yelle

Comité des biens mobiliers et des œuvres d'art (volet 2)

Le comité des biens mobiliers et des œuvres d'art est composé d'experts venant d'institutions muséales et de professeurs d'histoire de l'art réputés. Il est chargé d'analyser et de recommander les dossiers de restauration d'œuvres d'art et de biens mobiliers d'intérêt patrimonial.

Mario Béland
Vincent Giguère
Nathalie Hamel
Laurier Lacroix
Ginette Laroche
Jean-François Royal
Louise Saint-Pierre

Comité des archives

Le comité des archives a pour but d'encourager les représentants des communautés et des traditions religieuses à assurer la pérennité de leurs archives afin d'en garantir la valeur de témoignage pour les générations à venir.

Marc Lacasse	Président
Hélène Élément	Vice-présidente
Daniel Ducharme	Secrétaire
Hélène Cadioux	
Marie-Andrée Fortier	
Mélanie Lanouette	
Nadine Li Lung Hok	
Denise Maltais	
Stéphan Martel	
Huguette Pinard-Lachance	
Michel Sarrazin	
James Sweeny	



ACTIVITÉS

Première journée des archives religieuses



© François Nadeau

La première journée des archives religieuses a été organisée par le comité des archives du Conseil du patrimoine religieux du Québec, le 19 avril 2012, au Centre d'archives de Montréal. Cette journée, qui a réuni plus d'une centaine de participants, s'est déroulée sous le thème « Archives et communautés religieuses : état des lieux et pistes de solution pour l'avenir ». Elle avait pour objectif d'aborder les pistes de solution et les choix privilégiés par certaines communautés religieuses, de même que de faciliter l'établissement d'un réseau d'échanges entre les intervenants ayant des problématiques similaires. Pour garder une trace de l'événement, les actes de la première journée des archives religieuses sont disponibles sur le site Internet du Conseil (www.patrimoine-religieux.qc.ca).

Colloque sur la transformation des églises en bibliothèques

Le 4 mai 2012, plus de 150 personnes ont participé au colloque sur la transformation d'églises en bibliothèques sous le thème « Est-ce qu'une église peut devenir une bibliothèque



© CPRQ

du 21^e siècle? ». Cet événement a été organisé par le Conseil du patrimoine religieux du Québec et la Ville de Montréal, en collaboration avec Bibliothèque et Archives nationales du Québec et l'Institut du patrimoine de l'UQAM. Le colloque visait à analyser le phénomène de la transformation d'églises en bibliothèques en présentant des cas réels (ou en émergence), autant dans les milieux urbains que ruraux, démontrant ainsi qu'il peut s'agir d'occasions pour réutiliser les églises délaissées par la pratique du culte.

Forum sur le patrimoine religieux : vers une action concertée



© CPRQ

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec a lancé le premier Forum sur le patrimoine religieux qui s'est déroulé le 12 novembre 2012 à la chapelle historique du Bon-Pasteur, à Montréal. Le forum s'est tenu dans une salle comble de 150 personnes, réunissant des intervenants provenant d'horizons aussi divers que les milieux municipal, religieux et communautaire, mais aussi des secteurs de l'architecture, des métiers spécialisés et de la culture. Les quatre thèmes de la journée ont permis de dégager des constats percutants.

En matière de diffusion, il est apparu que le discours sur le patrimoine religieux doit être renouvelé et les moyens de communication adaptés afin de mieux joindre le grand public. Le succès de certaines actions de mobilisation repose en effet sur des approches novatrices et des activités citoyennes.

Concernant la restauration, les participants ont pu constater que les démarches de reconnaissance du statut professionnel des artisans spécialisés sont urgentes pour assurer la survie



des savoir-faire spécialisés et des techniques anciennes, sérieusement menacés. Une étude sur les retombées économiques de l'aide financière à la restauration du patrimoine religieux révèle que les conséquences sont positives et considérables pour le Québec grâce à la continuité des investissements publics depuis 1995 et à l'implication des communautés locales.

En ce qui a trait à la protection, il est clair que les outils légaux ne peuvent plus être utilisés seuls : ils doivent être soutenus par des actions complémentaires de recherche, de sensibilisation et de mise en valeur. La nouvelle Loi sur le patrimoine culturel propose à cet égard une démarche plus intégrée de gestion du patrimoine.

La réutilisation des églises fut un sujet abordé sous plusieurs angles, notamment dans le contexte des églises modernes, qui sont les plus nombreuses à fermer. Il apparaît que les critères de conservation, établis pour le patrimoine plus ancien, doivent être revus et adaptés à ces constructions. Aussi, le forum a permis de montrer que, grâce à la multiplication des projets de conversion, certains processus et modèles d'affaires commencent à faire leurs preuves et facilitent la réussite des projets.

L'assemblée générale du Conseil, qui s'est tenue en marge du forum, a été l'occasion de nommer un nouveau président du conseil d'administration. Jean-François Royal, administrateur depuis sept ans et vice-président depuis un an, succède ainsi à Michel Lavoie, qui était à la tête de l'organisation depuis cinq ans. Jean-François Royal est directeur du Musée des religions du monde depuis 2005. Diplômé en histoire et en muséologie, il est aussi président du conseil d'administration de la SADC de Nicolet-Bécancour. Caroline Tanguay, responsable de l'art sacré et du patrimoine à l'archevêché de Montréal, occupe le poste de vice-présidente du Conseil. Josée Grandmont, Rémy Gagnon et Marc Lacasse poursuivent leurs fonctions au comité exécutif.

Colloques et conférences

Durant l'année 2012-2013, le Conseil du patrimoine religieux du Québec a animé des ateliers dans le cadre des assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec et de la Fédération québécoise des municipalités ainsi que du colloque annuel du réseau Les Arts et la Ville. De plus, il a donné des formations aux agents des réseaux Solidarité rurale du Québec et Rues principales.

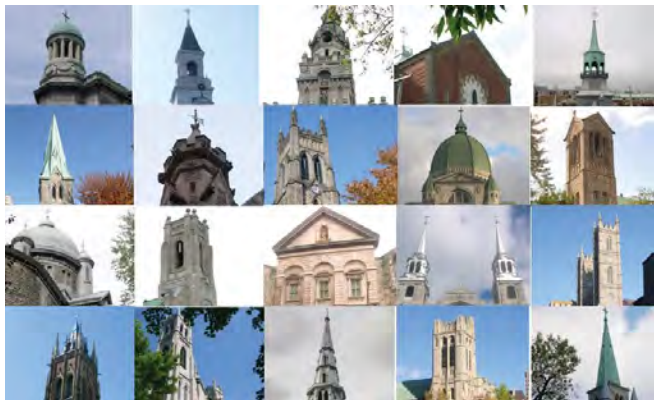
Baladodiffusion de l'église Saint-Léon de Westmount

Cette nouvelle baladodiffusion permet de découvrir le décor intérieur de l'église Saint-Léon de Westmount, joyau artistique incontournable, conçu par l'artiste Guido Nincheri sous le maître d'œuvre de cette grande réalisation, le curé Oscar Pierre Gauthier. Ce décor se compose de fresques et de vitraux exceptionnels, d'un mobilier en marbre, en bois et en bronze somptueusement sculpté, et de lambris en *pietra dura*. Les artisans de Saint-Léon ont ainsi légué plus que de belles œuvres, ils ont laissé en héritage un monument de référence, un témoin; un véritable lieu d'exception, d'histoire et de tradition.

Réalisée en étroite collaboration avec la Paroisse Saint-Léon de Westmount, la baladodiffusion s'inscrit dans la continuité des précédentes qui nous ont permis, grâce à la technologie, de visiter d'inspirants lieux de culte. La visite audio peut être téléchargée gratuitement sur un lecteur numérique (fichiers MP3) à partir du site Internet du Conseil. Les fichiers et la documentation qui les accompagne sont offerts en français et en anglais.



© CPRQ



© CPRQ

Journée des églises ouvertes

En acceptant l'invitation de la Fondation églises ouvertes de se joindre à cet événement annuel initié par l'organisation belge, le Conseil du patrimoine religieux du Québec désirait rendre les lieux de culte accessibles à un plus grand nombre et sensibiliser la population au patrimoine religieux montréalais, tout en cherchant à joindre un plus vaste public. Sous le thème « Le 3 juin, franchissez le parvis! », 14 lieux de culte de la métropole québécoise ont accueilli plus de 2000 visiteurs curieux de les découvrir.



© CPRQ

Lancement de l'application mobile MobiCulte

MobiCulte est une création expérimentale de la firme Espace Courbe en collaboration avec le Conseil du patrimoine religieux du Québec. En téléchargeant l'application sur leur cellulaire, les utilisateurs ont accès aux lieux de culte inventoriés par le Conseil et peuvent ainsi découvrir le riche patrimoine religieux québécois, d'un bout à l'autre de la province.

Réalisé à partir de l'inventaire des lieux de culte du Québec, MobiCulte a été conçu pour être simple et intuitif. D'un simple glissement des doigts, les utilisateurs sont invités à plonger dans l'univers fascinant des églises et de leur décor intérieur grâce à une liste organisée par ordre de proximité. De cette liste, ils peuvent ensuite sélectionner l'église de leur choix pour accéder à sa fiche et admirer les photographies intérieures et extérieures. De plus, un bouton explicite permet de positionner le lieu sur une carte Google.

Mise à jour du site Internet de l'inventaire des lieux de culte du Québec



© CPRQ

L'inventaire des lieux de culte du Québec s'est enrichi d'une nouvelle catégorie d'informations : l'usage des lieux de culte. En effet, plus de 10 % du corpus inventorié a changé d'usage depuis 2003. Le site Internet est ainsi devenu un outil dynamique pour observer l'évolution de la situation du patrimoine religieux au Québec. Dans la section « recherche avancée », sous l'onglet « état du lieu », il y a désormais dix catégories de recherche, dont huit sous-catégories concernant les nouveaux usages. L'ajout de ces nouvelles catégories d'usage permet de découvrir les fonctions actuelles de lieux de culte convertis, et ce, sur tout le territoire de la province. Une icône orange sert d'indicateur sur les fiches des lieux de culte concernés.

Évaluation patrimoniale et hiérarchisation régionale des lieux de culte construits entre 1945 et 1975

Grâce à l'aide financière du ministère de la Culture et des Communications, le Conseil du patrimoine religieux du Québec va poursuivre et compléter l'évaluation patrimoniale et la hiérarchisation des lieux de culte construits entre 1945



Église Saint-Maurice-de-Duvernay à Laval

© CPRQ



et 1975. En excluant ceux qui ont déjà été évalués dans les régions de Montréal et de la Montérégie, on dénombre plus de 500 édifices cultuels issus de cette période. La connaissance de la nature et des caractéristiques de ce patrimoine permettra de mieux orienter les actions et les priorités d'intervention en matière de conservation et de mise en valeur de ce riche héritage.

Ce projet s'inscrit dans la poursuite de l'inventaire des lieux de culte du Québec qui a permis d'inventorier 2751 édifices cultuels et appartenant à toutes les traditions ou communautés religieuses. Les informations sur les lieux de culte inventoriés sont accessibles à partir du site (www.lieuxdeculte.qc.ca).

Les évaluations patrimoniales seront enrichies et validées par un comité scientifique et par les tables de concertation régionales du Conseil du patrimoine religieux du Québec.

Chantier national d'inventaire du patrimoine mobilier religieux conservé *in situ*

La quatrième année du chantier national d'inventaire du patrimoine mobilier religieux conservé *in situ* a été complétée. Ce projet réalisé par la Société des musées québécois en collaboration avec le Conseil du patrimoine religieux du Québec, a permis d'inventorier les biens mobiliers religieux conservés dans 106 lieux de culte et édifices religieux patrimoniaux à travers le Québec. Les données sur les objets patrimoniaux inventoriés seront accessibles en ligne dans le Répertoire du patrimoine culturel du Québec (www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca) du ministère de la Culture et des Communications.



Travail d'inventaire de l'équipe de la Société des musées québécois à l'église Notre-Dame-de-la-Visitation de Champlain

© SMQ



© CPRQ

L'état du patrimoine religieux

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec a commencé la diffusion de la série de cahiers « L'état du patrimoine religieux ». Ces cahiers visent à faire le point sur un enjeu ou un aspect majeur de la protection ou de la mise en valeur du patrimoine religieux. Alimentée par les recherches, études et enquêtes menées par le Conseil, cette série puise principalement dans la veille d'information sur les églises en mutation, soit celles qui sont fermées, vendues ou transformées.

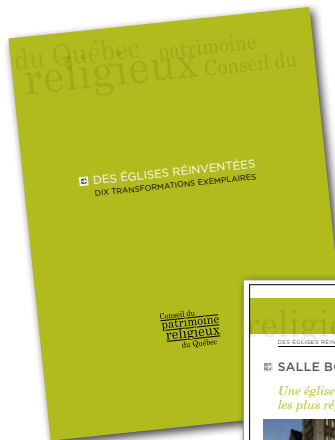
Dans le premier numéro, le Conseil a pu tirer un bilan provisoire de la situation, qui permet de dresser, pour la première fois, un aperçu global de la situation au Québec. Le second numéro proposait des jalons dans la planification d'un changement d'usage d'une église patrimoniale.

Dix fiches d'information sur des projets de transformation exemplaires

Lancée en novembre 2012, cette nouvelle publication, intitulée *Des églises réinventées* prend la forme d'une série de dix fiches présentant des projets exemplaires de transformation d'églises patrimoniales. À partir d'une recherche effectuée auprès des artisans, bénévoles, professionnels et gestionnaires de ces projets, le Conseil du patrimoine religieux du Québec a sélectionné dix cas qui se démarquaient. De Montréal, avec la transformation de l'ancienne église Erskine and American en pavillon du Musée des beaux-arts de Montréal, à La Motte, en Abitibi, où l'église est devenue un centre communautaire apprécié, une grande variété de projets est proposée. Des églises anciennes et récentes, des milieux ruraux et urbains, de même que des bâtiments de formes et de conception fort différentes sont mis en valeur afin d'assurer la plus grande diversité de cas.



Par ailleurs, l'analyse effectuée par le Conseil porte sur la qualité architecturale des transformations, mais aussi sur le processus de réalisation des projets et sur le degré d'acceptation de ceux-ci par la population locale. Bien entendu, le Conseil a été particulièrement préoccupé par le respect des valeurs patrimoniales reconnues dans la transformation des bâtiments. En définitive, ces dix exemples démontrent que le patrimoine religieux peut non seulement être conservé et transmis grâce à un nouvel usage, mais également que ses valeurs patrimoniales peuvent faire partie des projets et contribuer à leur réussite.



© CPRQ



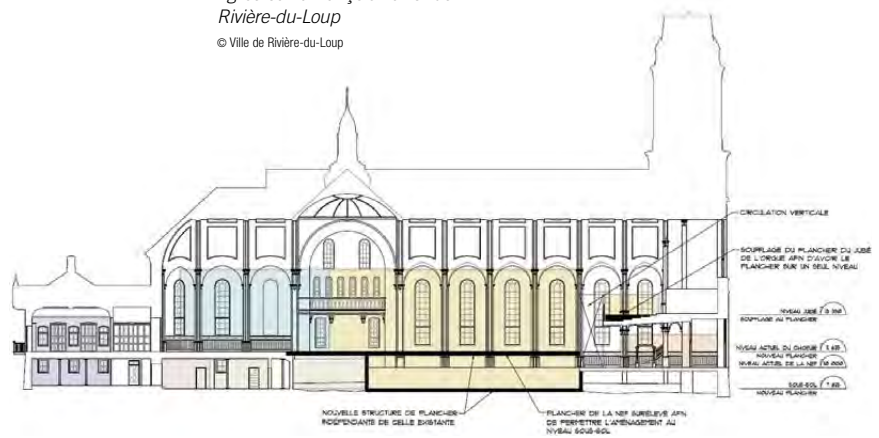
Deux projets pilotes éclairants pour l'avenir des églises

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec a mis en œuvre deux projets pilotes qui se sont déroulés en 2012 et qui portent sur des démarches exploratoires d'accompagnement de communautés locales dans la réaffectation d'un lieu de culte. Dans le contexte de la fermeture des églises, plusieurs communautés sollicitent le Conseil pour obtenir un soutien sur différents plans. Le Conseil a accompagné les démarches de réflexion concernant l'église Saint-François-Xavier de Rivière-du-Loup et l'église Saint-Paul dans le quartier Côte-Saint-Paul, à Montréal.



Église Saint-François-Xavier de Rivière-du-Loup

© Ville de Rivière-du-Loup



© Beaupré Michaud et Associés, Architectes



AIDE À LA RESTAURATION DU PATRIMOINE RELIGIEUX

L'aide financière à la restauration du patrimoine religieux est accordée en vertu d'une entente conclue entre le Conseil du patrimoine religieux du Québec et le ministère de la Culture et des Communications. Cette mesure vise à soutenir financièrement les initiatives en vue de la restauration d'édifices du patrimoine religieux (volet 1) ainsi que du mobilier, des œuvres d'art et des orgues (volet 2) qu'ils renferment.

Un comité de coordination, composé de trois représentants du Conseil du patrimoine religieux du Québec et de trois représentants du ministère de la Culture et des Communications, assure la mise en œuvre et le suivi de cette entente.

Toutes les demandes d'aide financière sont traitées en conformité avec le processus de gestion établi par le comité de coordination. Elles doivent être soumises sur un formulaire prévu et fourni à cet effet, et être accompagnées d'un carnet de santé de l'immeuble. La sélection des nouveaux projets est établie en fonction des critères de priorité suivants :

- intervenir sur les biens immobiliers qui sont protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, ou dont la valeur patrimoniale a été déclarée incontournable (A), exceptionnelle (B) ou supérieure (C) selon l'évaluation réalisée dans chacune des régions;
- soutenir les projets de restauration dont les travaux concernent soit le gros œuvre (fondations, structure, toiture, maçonnerie, etc.), soit l'installation ou la mise aux normes des systèmes de sécurité;
- viser une participation financière du milieu d'au moins 30 % dans l'ensemble de la réalisation de ces projets.

Les projets de restauration doivent être amorcés au plus tard 6 mois après l'annonce de la ministre et être terminés dans les 24 mois suivants l'annonce.

Dans tous les cas, les projets subventionnés sont soumis à un processus de vérification interne pour s'assurer du respect des règles administratives et de la conformité des réclamations et du versement des subventions.

Chaque année, le Conseil, en collaboration avec les tables de concertation régionales, met à jour un plan triennal d'immobilisation comprenant les demandes d'aide financière pour les trois prochaines années.



Église de Sainte-Anne-des-Plaines

© Beaupré Michaud et Associés, Architectes

Au cours de la dernière année, l'équipe du Conseil du patrimoine religieux du Québec a offert des services-conseils pour une centaine de projets de restauration d'édifices religieux patrimoniaux, de biens mobiliers et d'orgues soutenus financièrement par la mesure. L'action du Conseil a permis de restaurer plusieurs joyaux du patrimoine québécois. En voici quelques exemples.

Église Saint-Norbert (Saint-Norbert, Lanaudière)

Restauration de la toiture, de la maçonnerie, des portes et des fenêtres

Construite de 1874 à 1877, l'église Saint-Norbert dans Lanaudière est un bâtiment de grande valeur patrimoniale (évaluation exceptionnelle par le Conseil du patrimoine religieux du Québec) ayant bénéficié de travaux majeurs en 2012. Sous la supervision des architectes Arcand-Laporte, le projet de restauration aura permis de réaliser des interventions durables à la toiture, à la maçonnerie, au parapet de la façade, au clocher, aux fenêtres et aux portes. Maçons, ferblantiers, ébénistes et peintres se sont succédé à Saint-Norbert.



© CPRQ



© Arcand-Laporte Architectes

Ce projet d'envergure, soutenu par la mesure d'aide à la restauration du patrimoine religieux à hauteur de 564 175\$, aura beaucoup fait parler de lui. La campagne de financement a été particulièrement dynamique. La population de 1 000 personnes a pu bénéficier du soutien du chanteur Jean-Pierre Ferland et de la chanteuse Ginette Reno qui ont offert un concert-bénéfice. Cet événement s'ajoute à la dizaine d'activités organisées pour assurer le financement du projet et permettre une réappropriation de ce patrimoine religieux par la population régionale.

Église Saint-Augustin (Saint-Augustin-de-Desmaures, Capitale-Nationale)

Restauration du monument du Sacré-Cœur

Depuis plus de 140 ans, le monument du Sacré-Cœur témoigne de l'histoire de la paroisse de Saint-Augustin. Il convient de rappeler qu'il se situe au cœur de l'ensemble patrimonial de l'îlot de Saint-Augustin-de-Desmaures, composé de l'église construite de 1809 à 1816, de son presbytère construit en 1887, du cimetière datant de 1903 et d'un calvaire composé de cinq personnages.

D'abord appelée le monument des Saints-Anges, l'œuvre a été érigée en 1869 comme gage de la piété des paroissiens envers les Anges gardiens, la présence de l'archange Saint-Gabriel à son sommet en témoignant. La communauté a entretenu le monument au fil des années, mais, selon un rapport d'évaluation du Centre de conservation du Québec datant de 2009, des travaux majeurs devaient être réalisés sur la maçonnerie, sur les 17 pièces de zinc, sur les lampadaires et sur le système d'alimentation électrique. Le Centre de conservation du Québec et Maçonnerie Rainville et Frères, sous la supervision de l'architecte Gilles Duchesneau, ont participé à la restauration du monument. Une aide financière de 169 655 \$ a été octroyée par le Conseil du patrimoine religieux du Québec, correspondant à 70 % des coûts de l'ensemble des travaux réalisés.

Une cérémonie d'inauguration a souligné l'achèvement des travaux de restauration en présence de l'abbé de la paroisse, du maire, du député de La Peltrie, de la Société d'histoire de Saint-Augustin, de plusieurs résidents du quartier et de membres de la communauté. La restauration du monument a sans conteste participé à la mise en valeur de cet îlot patrimonial exceptionnel.



© Claude St-Pierre



© Michel Gilbert

Étude d'impact économique

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec a confié à SECOR Conseil le mandat d'évaluer les impacts économiques de l'aide à la restauration du patrimoine religieux.

Depuis 1995, le gouvernement du Québec a investi 271 M\$ dans le financement de plus de 2500 projets de restauration du patrimoine religieux grâce à l'octroi de l'aide financière administrée par le Conseil du patrimoine religieux du Québec. Avec la participation financière des partenaires, quelque 399 M\$ ont été investis au total. Les retombées économiques (directes et indirectes) des montants investis par le Conseil sont substantielles particulièrement parce que les sommes versées ont un effet de levier important. En effet, puisque l'aide financière ne représente que 70% du montant total des travaux, le reste des sommes est financé par le secteur privé, notamment par les communautés locales.

Par ailleurs, les travaux de restauration requérant plus de main-d'œuvre que les travaux de construction, les sommes investies par la mesure ont des retombées économiques supérieures (toutes proportions gardées) sur le plan de la création d'emplois que le secteur de la construction résidentielle et non résidentielle ou encore que les travaux de génie civil. Au total, depuis l'introduction de la mesure en 1995, l'aide accordée a contribué à créer :

- plus de 4 000 emplois directs et indirects (en équivalences à temps plein) au Québec;
- une valeur ajoutée de plus de 300 M\$ dans l'économie québécoise;
- des recettes gouvernementales (pour le Québec) de plus de 21 M\$.

Outre les retombées économiques, le soutien accordé par le Conseil aux nombreux projets de restauration partout dans la province a généré d'importants effets structurants tant pour les communautés locales que sur les plans professionnel et culturel. Plus spécifiquement :

- les travaux de restauration engendrent une importante mobilisation du milieu qui se manifeste notamment par l'implication des communautés locales dans la gestion des projets et la recherche de financement;
- la réalisation des travaux contribue considérablement au maintien de savoir-faire et d'expertise professionnelle spécialisés dans des secteurs professionnels et techniques ainsi qu'au soutien des artisans et artistes œuvrant dans le domaine du patrimoine;
- la restauration des bâtiments religieux génère également d'importantes retombées culturelles par la préservation d'un corpus exceptionnel d'édifices religieux à travers la province et contribue à leur mise en valeur auprès des citoyens et des touristes, insufflant ainsi un réel dynamisme local.

Annonce du budget 2012-2013

Le 20 juin 2012, la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Christine St-Pierre, a annoncé une nouvelle enveloppe budgétaire pour la restauration du patrimoine religieux québécois. Pour l'année financière 2012-2013, l'enveloppe accordée au Conseil du patrimoine religieux du Québec s'élève à 14 M\$. Ce nouveau budget permettra la réalisation de 89 projets de restauration à l'échelle du Québec. Cette annonce a eu lieu en présence du président du Conseil, Michel Lavoie, et du vicaire général de l'Archidiocèse de Montréal, Mgr André Tiphane.

Projets de restauration du patrimoine religieux 2012-2013

Volet 1 – Restauration des biens immobiliers

RÉGION ADMINISTRATIVE	ÉDIFICE	MUNICIPALITÉ	SUBVENTION	DESCRIPTION DES TRAVAUX
Bas-Saint-Laurent	Église Notre-Dame-des-Neiges	Trois-Pistoles	288 330 \$	Restauration de la toiture du dôme central.
Bas-Saint-Laurent	Église Saint-Jérôme	Matane	15 918 \$	Restauration de la maçonnerie du clocher.
Bas-Saint-Laurent	Église Saint-Clément	Saint-Clément	77 531 \$	Restauration des corniches du clocher.
Bas-Saint-Laurent	Église Saint-Damase	Saint-Damase	260 400 \$	Restauration de la toiture.
Bas-Saint-Laurent	Église Saint-Simon	Saint-Simon	35 000 \$	Restauration des portes.
Sous-total	Bas-Saint-Laurent	5	677 179 \$	
Saguenay-Lac-Saint-Jean	Église Notre-Dame de l'Assomption	Hébertville	55 349 \$	Consolidation de la structure. Restauration de la maçonnerie. Isolation de l'entreeit.
Saguenay-Lac-Saint-Jean	Cathédrale Saint-François-Xavier	Saguenay	165 349 \$	Restauration du parvis.
Saguenay-Lac-Saint-Jean	Maison-mère Notre-Dame-du-Bon-Conseil	Saguenay	63 000 \$	Restauration des vitraux de la chapelle.
Saguenay-Lac-Saint-Jean	Église Saint-Dominique	Saguenay	140 000 \$	Réfection du système de gicleurs.
Sous-total	Saguenay-Lac-Saint-Jean	4	423 698 \$	
Capitale-Nationale	Basilique Sainte-Anne-de-Beaupré	Sainte-Anne-de-Beaupré	909 776 \$	Restauration de la toiture.
Capitale-Nationale	La Nativité-de-Notre-Dame	Québec	422 630 \$	Restauration de la maçonnerie.
Capitale-Nationale	Évêché anglican (Bishopthorpe)	Québec	158 167 \$	Restauration des portes, des fenêtres et des finis intérieurs endommagés suite à des infiltrations d'eau.
Capitale-Nationale	Cathédrale Holy Trinity	Québec	66 532 \$	Restauration de la clôture, du muret et de la tôle de la corniche en façade.
Capitale-Nationale	Cathédrale Notre-Dame-de-Québec	Québec	182 643 \$	Restauration des finis intérieurs.
Capitale-Nationale	Église Sainte-Famille	Cap-Santé	133 566 \$	Restauration de la toiture.
Capitale-Nationale	Église Saint-Joachim	Saint-Joachim	70 576 \$	Restauration de la toiture, du clocher, des clochetons et de la cheminée.
Capitale-Nationale	Église Saint-Andrew	Québec	109 798 \$	Restauration du parvis et du crépis des murs extérieurs de l'église. Ventilation de l'entreeit du Kirk Hall.
Capitale-Nationale	Monastère des Ursulines	Québec	185 162 \$	Restauration de la maçonnerie des ailes Sainte-Famille, des parloirs et Sainte-Ursule.
Capitale-Nationale	Église Saint-François-de-Sales	Neuville	133 054 \$	Restauration de la maçonnerie et du revêtement en bois.
Capitale-Nationale	Église Saint-Dominique	Québec	98 506 \$	Restauration partielle de la toiture.
Sous-total	Capitale-Nationale	11	2 470 410 \$	
Mauricie	Église Saint-Narcisse	Saint-Narcisse	379 145 \$	Restauration de la maçonnerie du clocher nord, de la corniche et de la fenestration.
Mauricie	Église Saint-Paul	Shawinigan	35 000 \$	Restauration de la toiture. Consolidation de la charpente de l'entreeit.
Mauricie	Monastère des Ursulines	Trois-Rivières	170 595 \$	Restauration de la maçonnerie, des portes et des fenêtres.
Mauricie	Évêché de Trois-Rivières	Trois-Rivières	37 106 \$	Restauration de la fenestration et de la toiture.
Mauricie	Église Sainte-Anne	Sainte-Anne-de-la-Pérade	15 890 \$	Restauration partielle de la toiture.

Volet 1 – Restauration des biens immobiliers (suite)

RÉGION ADMINISTRATIVE	ÉDIFICE	MUNICIPALITÉ	SUBVENTION	DESCRIPTION DES TRAVAUX
Mauricie	Église Saint-Étienne	Saint-Étienne-des-Grès	32 200 \$	Restauration de la toiture et de la fenestration.
Mauricie	Cathédrale L'Assomption	Trois-Rivières	64 298 \$	Restauration des portes et des fenêtres.
Sous-total	Mauricie	7	734 234 \$	
Estrie	Église Saint-Jean-l'Évangéliste	Sherbrooke	30 405 \$	Restauration de la toiture.
Estrie	Église Immaculée-Conception	Sherbrooke	403 054 \$	Restauration de la maçonnerie.
Estrie	Cathédrale Saint-Michel	Sherbrooke	490 000 \$	Restauration de la maçonnerie et de la fenestration.
Sous-total	Estrie	3	923 459 \$	
Montréal	Église Saint-George	Montréal	105 000 \$	Restauration de la maçonnerie du transept est.
Montréal	Église Christ Church	Montréal	66 500 \$	Restauration des vitraux.
Montréal	Cathédrale Marie-Reine-du-Monde	Montréal	140 000 \$	Restauration de la maçonnerie et de la fenestration.
Montréal	Église Sainte-Geneviève	Montréal	433 147 \$	Restauration de la toiture et de la corniche.
Montréal	Église Saint-James	Montréal	472 500 \$	Restauration de la maçonnerie du Dawson Hall.
Montréal	Église Immaculée-Conception	Montréal	245 000 \$	Restauration de la toiture.
Montréal	Église Saint-Jean-Baptiste	Montréal	210 000 \$	Restauration de la toiture.
Montréal	Église Nativité-de-la-Sainte-Vierge	Montréal	140 000 \$	Restauration des arcs-boutants.
Montréal	Église Notre-Dame-de-la-Défense	Montréal	210 000 \$	Restauration de la toiture.
Montréal	Église Saint-Jean-Berchmans	Montréal	105 000 \$	Restauration de la maçonnerie du clocher.
Montréal	Cimetière Mont-Royal	Montréal	315 000 \$	Restauration du portail d'entrée.
Montréal	Chapelle Scala Santa	Montréal	139 539 \$	Restauration de la fenestration.
Montréal	Maison-mère des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph	Montréal	161 000 \$	Restauration de la maçonnerie de l'escalier de la procure et de la chapelle du jardin.
Sous-total	Montréal	13	2 742 686 \$	
Outaouais	Église Saint-Paul	Shawville	123 200 \$	Restauration de la maçonnerie du clocher.
Outaouais	Église Saint-Grégoire-de-Nazianze	Gatineau	42 000 \$	Restauration de la maçonnerie de la cheminée. Restauration des finis intérieurs endommagés suite à des infiltrations d'eau.
Outaouais	Presbytère Saint-Paul	Gatineau	126 357 \$	Restauration de la toiture.
Sous-total	Outaouais	3	291 557 \$	
Abitibi-Témiscamingue	Église Notre-Dame-de-Lourdes	Lorrainville	44 800 \$	Restauration de la cheminée, des portes, des fenêtres et du parvis.
Abitibi-Témiscamingue	Évêché d'Amos	Amos	266 000 \$	Restauration de la toiture.
Sous-total	Abitibi-Témiscamingue	2	310 800 \$	
Côte-Nord	Église Saint-Marcellin	Les Escoumins	172 035 \$	Restauration de la maçonnerie et des fenêtres.
Sous-total	Côte-Nord	1	172 035 \$	
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Église Saint Paul	Shigawake	208 919 \$	Consolidation de la charpente de l'église. Restauration de la toiture, du revêtement en bois, des portes et des fenêtres.
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Presbytère Saint-François-Xavier	Bassin	58 850 \$	Restauration de la toiture et de la fenestration.
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Église Saint-Cœur-de-Marie	Chandler	238 000 \$	Restauration de la maçonnerie.
Sous-total	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	3	505 769 \$	

Volet 1 – Restauration des biens immobiliers (suite)

RÉGION ADMINISTRATIVE	ÉDIFICE	MUNICIPALITÉ	SUBVENTION	DESCRIPTION DES TRAVAUX
Chaudière-Appalaches	Église La Sainte-Croix	Sainte-Croix	267 294 \$	Restauration des portes, des fenêtres et de la toiture de la chaufferie.
Chaudière-Appalaches	Église Saint-Louis	Lotbinière	54 088 \$	Restauration du parvis. Installation d'un accès pour personnes à mobilité réduite. Restauration des portes et des fenêtres.
Chaudière-Appalaches	Église Saint-Charles	Saint-Charles-de-Bellechasse	58 795 \$	Restauration de la toiture, du parvis et du revêtement extérieur en bardeau de cèdre.
Sous-total	Chaudière-Appalaches	3	380 177 \$	
Laval	Église Sainte-Rose-de-Lima	Laval	332 905 \$	Restauration de la toiture.
Sous-total	Laval	1	332 905 \$	
Lanaudière	Église Saint-Norbert	Saint-Norbert	322 675 \$	Restauration de la maçonnerie et du parvis.
Sous-total	Lanaudière	1	322 675 \$	
Laurentides	Église Sainte-Anne-des-Plaines	Sainte-Anne-des-Plaines	457 090 \$	Restauration de la fenestration.
Sous-total	Laurentides	1	457 090 \$	
Montréal	Église Sainte-Anne	Sainte-Anne-de-Sorel	84 000 \$	Restauration de la maçonnerie et de la toiture. Installation de paratonnerres.
Montréal	Église Saint-François-Xavier	Verchères	140 000 \$	Restauration de la flèche du clocher, du crépi et du chemin couvert.
Montréal	Cathédrale Sainte-Cécile	Salaberry-de-Valleyfield	287 000 \$	Restauration des clochers.
Montréal	Église Saint-Barnabas	Longueuil	83 160 \$	Restauration de la maçonnerie et de la fenestration.
Montréal	Église Saint-Romuald	Farnham	282 800 \$	Restauration de la maçonnerie et de la fenestration. Consolidation de la structure des clochers.
Montréal	Église Saint-Isidore	Saint-Isidore	160 000 \$	Restauration de la flèche du clocher.
Montréal	Église Saint-George	Saint-Georges-de-Clarenceville	69 300 \$	Rejointoiement des murs de fondation.
Montréal	Église Saint-Michel	Rougemont	196 525 \$	Restauration de la toiture, de la maçonnerie et de la fenestration.
Montréal	Cocathédrale Saint-Antoine-de-Padoue	Longueuil	350 000 \$	Restauration de la fenestration et des finis intérieurs.
Montréal	Église Saint Luke	Waterloo	137 900 \$	Restauration de la maçonnerie et des finis intérieurs.
Montréal	Chapelle du Séminaire de Saint-Hyacinthe	Saint-Hyacinthe	221 620 \$	Restauration de la toiture et de la fenestration.
Sous-total	Montréal	11	2 012 305 \$	
Centre-du-Québec	Église Saint-Edouard de Gentilly	Bécancour	17 996 \$	Restauration de la fenestration et du portique.
Centre-du-Québec	Église Saint-Médard	Warwick	70 000 \$	Restauration de la maçonnerie.
Centre-du-Québec	Église Saint-Eugène	Saint-Eugène	84 420 \$	Restauration de la fenestration et de la toiture.
Centre-du-Québec	Église Saint-Eusèbe	Princeville	22 347 \$	Restauration du parvis.
Centre-du-Québec	Église Sainte-Angèle-de-Laval	Bécancour	35 000 \$	Consolidation des fondations.
Centre-du-Québec	Église Saint-Léonard	Saint-Léonard-d'Aston	63 070 \$	Étanchéité des fondations. Installation d'un système d'alarme.
Centre-du-Québec	Église Sainte-Gertrude	Bécancour	22 750 \$	Restauration de la fenestration.
Sous-total	Centre-du-Québec	7	315 583 \$	
Volet 1 - Immobilier		76	13 072 562 \$	



Volet 2 – Restauration des œuvres d’art et des orgues

RÉGION ADMINISTRATIVE	ÉDIFICE	MUNICIPALITÉ	SUBVENTION	DESCRIPTION DES TRAVAUX
Capitale-Nationale	Église Saint-François-de-Sales	Neuville	16 372 \$	Restauration de l’orgue Casavant Frères (Napoléon Déry, 1885).
Capitale-Nationale	Église Saint-Charles-Borromée	Québec	10 519 \$	Restauration du monument du Sacré-Cœur d’Alfred Laliberté (1919).
Mauricie	Église Notre-Dame-de-la-Visitation	Champlain	112 000 \$	Restauration du décor peint.
Mauricie	Monastère des Ursulines	Trois-Rivières	6 395 \$	Restauration du tableau Saint-Augustin combattant les hérétiques (17e siècle).
Estrie	Église Saint-François-Xavier	Saint-François-Xavier-de-Brompton	87 766 \$	Restauration de l’orgue Mitchell et Forté (1866).
Montréal	Cathédrale Marie-Reine-du-Monde	Montréal	8 804 \$	Restauration du tableau Sainte-Anne visitant la Vierge au temple (1887).
Montréal	Chapelle Notre-Dame-de-Bonsecours	Montréal	31 500 \$	Restauration de la statue de Notre-Dame-Auxiliatrice (1886).
Montréal	Grand Séminaire	Montréal	20 314 \$	Restauration du tableau La Sainte-Famille de Jean-Charles Frontier (1749).
Chaudière-Appalaches	Église Saint-Michel	Saint-Michel-de-Bellechasse	72 390 \$	Restauration de l’orgue Napoléon Déry (1897).
Montérégie	Église Sainte-Famille	Boucherville	58 944 \$	Restauration de trois tableaux de Jean-Baptiste Roy-Audy.
Centre-du-Québec	Église Saint-François-Xavier	Saint-François-du-Lac	73 563 \$	Restauration de l’orgue Casavant Frères (1891).
Centre-du-Québec	Église Sainte-Gertrude	Bécancour	17 374 \$	Restauration de l’orgue Casavant Frères (1911).
Centre-du-Québec	Église Saint-Calixte	Plessisville	11 497 \$	Restauration du monument Messire-Charles-Édouard-Bélanger (1932) d’Alfred Laliberté.
Volet 2 - Oeuvres d’art et orgues			13	527 438 \$
Fonds d’administration				400 000 \$
Total 2012-2013				14 000 000 \$

ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS

Deloitte.

Deloitte s.e.n.c.r.l.
1, Place Ville Marie
Bureau 3000
Montréal QC H3B 4T9
Canada

Tél. : 514-393-7115
Télec. : 514-390-4116
www.deloitte.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du
Conseil du Patrimoine Religieux du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil du Patrimoine Religieux du Québec, qui comprennent les états de la situation financière au 31 mars 2013, au 31 mars 2012 et au 1^{er} avril 2011, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil du Patrimoine Religieux du Québec au 31 mars 2013, au 31 mars 2012 et au 1^{er} avril 2011, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Deloitte s.e.n.c.r.l.¹

Le 12 septembre 2013

¹CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A120628

CONSEIL DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC

État des résultats

de l'exercice terminé le 31 mars 2013

	31 mars 2013				
	Fonds d'administration générale	Fonds exclusifs à l'Île de Montréal	Fonds affectés	Fonds investis en immo- bilisations	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Produits					
Aide financière – Volets I et II	400 000	-	18 251 572	-	18 651 572
Intérêts (incluant la subvention pour les intérêts sur la dette à long terme)	68 105	-	7 205 384	-	7 273 489
Inventaires du patrimoine religieux	-	-	38 310	-	38 310
Conférences régionales	-	-	16 250	-	16 250
Baladodiffusion	-	-	10 000	-	10 000
Contribution du Fonds du Patrimoine Religieux du Québec	45 000	-	-	-	45 000
Autres	8 047	-	-	-	8 047
	521 152	-	25 521 516	-	26 042 668
Charges					
Aide financière – Volets I et II	-	-	18 251 572	-	18 251 572
Intérêts sur la dette à long terme	-	-	7 205 384	-	7 205 384
Inventaires du patrimoine religieux	-	-	39 498	-	39 498
Conférences régionales	-	-	10 941	-	10 941
Baladodiffusion	-	-	8 548	-	8 548
Table de Montréal	-	10 119	-	-	10 119
Salaires – administration	279 225	-	-	-	279 225
Honoraires	93 205	-	-	-	93 205
Frais de déplacement et de représentation	47 272	-	-	-	47 272
Loyer	25 309	-	-	-	25 309
Frais de bureau	23 661	-	-	-	23 661
Promotion	18 208	-	-	-	18 208
Imprimerie et photocopies	6 145	-	-	-	6 145
Assurances	6 435	-	-	-	6 435
Communications	7 102	-	-	-	7 102
Amortissement des immobilisations	-	-	-	6 285	6 285
Autres	3 267	-	-	-	3 267
	509 829	10 119	25 515 943	6 285	26 042 176
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	11 323	(10 119)	5 573	(6 285)	492

CONSEIL DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC

État des résultats (suite)

de l'exercice terminé le 31 mars 2012

	31 mars 2012				Total
	Fonds d'administration générale	Fonds exclusifs à l'Île de Montréal	Fonds affectés	Fonds investis en immobilisations	
	\$	\$	\$	\$	
Produits					
Aide financière – Volets I et II	375 000	-	15 797 463	-	16 172 463
Intérêts (incluant la subvention pour les intérêts sur la dette à long terme)	71 629	-	7 416 733	-	7 488 362
Inventaire du patrimoine mobilier religieux	-	-	24 145	-	24 145
Conférences régionales	-	-	29 635	-	29 635
Contribution du Fonds du Patrimoine Religieux du Québec	10 000	-	-	-	10 000
Autres	1 010	-	5 000	-	6 010
	457 639	-	23 272 976	-	23 730 615
Charges					
Aide financière – Volets I et II	-	-	15 797 463	-	15 797 463
Intérêts sur la dette à long terme	-	-	7 416 733	-	7 416 733
Inventaire du patrimoine mobilier religieux	-	-	23 183	-	23 183
Conférences régionales	-	-	28 573	-	28 573
Table de Montréal	-	10 000	-	-	10 000
Salaires – administration	295 839	-	-	-	295 839
Honoraires	62 536	-	-	-	62 536
Frais de déplacement et de représentation	46 378	-	-	-	46 378
Loyer	22 448	-	-	-	22 448
Frais de bureau	31 572	-	-	-	31 572
Promotion	11 579	-	-	-	11 579
Imprimerie et photocopies	6 292	-	-	-	6 292
Assurances	7 961	-	-	-	7 961
Communications	8 793	-	-	-	8 793
Amortissement des immobilisations	-	-	-	6 969	6 969
Autres	1 903	-	-	-	1 903
	495 301	10 000	23 265 952	6 969	23 778 222
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	(37 662)	(10 000)	7 024	(6 969)	(47 607)

CONSEIL DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC

États de l'évolution des soldes de fonds

des exercices terminés le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012

	Fonds d'administration générale	Fonds exclusifs à l'Île de Montréal	Fonds affectés	Fonds investis en immo- bilisations	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1^{er} avril 2011	5 018	143 736	28 631	30 132	207 517
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	(37 662)	(10 000)	7 024	(6 969)*	(47 607)
Acquisition d'immobilisations	(4 736)	-	-	4 736	-
Solde au 31 mars 2012	(37 380)	133 736	35 655	27 899	159 910
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	11 323	(10 119)	5 573	(6 285)*	492
Virement interfonds	41 228	-	(41 228)	-	-
Solde au 31 mars 2013	15 171	123 617	-	21 614	160 402

* Représenté par l'amortissement des immobilisations.

CONSEIL DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC

États de la situation financière

au 31 mars 2013, au 31 mars 2012 et au 1^{er} avril 2011

	31 mars 2013				31 mars 2012	1 ^{er} avril 2011
	Fonds d'administration générale	Fonds exclusifs à l'Île de Montréal	Fonds affectés	Fonds investis en immobilisations	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Actif						
À court terme						
Encaisse	877 383	123 617	5 374 238	-	6 375 238	6 348 433
Intérêts à recevoir	-	-	1 890 540	-	1 890 540	2 009 188
Somme à recevoir du Fonds du Patrimoine Religieux du Québec	-	-	-	-	-	11 500
Somme à recevoir du fonds d'administration générale	-	-	834 475*	-	-	-
Créances (note 4)	24 097	-	25 377 706	-	25 401 803	30 071 100
Subventions à recevoir échéant à moins d'un an (note 5)	-	-	34 722 925	-	34 722 925	34 246 163
	901 480	123 617	68 199 884	-	68 390 506	72 686 384
Subventions à recevoir (note 5)	-	-	134 314 788	-	134 314 788	127 058 171
Immobilisations (note 6)	-	-	-	21 614	21 614	27 899
	901 480	123 617	202 514 672	21 614	202 726 908	199 772 454
Passif						
À court terme						
Créiteurs et charges à payer	51 834	-	-	-	51 834	49 768
Intérêts sur la dette à long terme	-	-	1 890 540	-	1 890 540	2 009 188
Somme à payer aux fonds affectés	834 475*	-	-	-	-	-
Aide financière reportée (note 7)	-	-	31 586 419	-	31 586 419	36 249 254
Dette à long terme échéant à moins d'un an (note 8)	-	-	34 722 925	-	34 722 925	34 246 163
	886 309	-	68 199 884	-	68 251 718	72 554 373
Dette à long terme (note 8)	-	-	134 314 788	-	134 314 788	127 058 171
	886 309	-	202 514 672	-	202 566 506	199 612 544
Engagements (note 9)						
Soldes de fonds						
Investis en immobilisations	-	-	-	21 614	21 614	27 899
Grevés d'affectations d'origine interne	-	123 617	-	-	123 617	169 391
Non grevés d'affectations	15 171	-	-	-	15 171	(37 380)
	15 171	123 617	-	21 614	160 402	159 910
	901 480	123 617	202 514 672	21 614	202 726 908	199 772 454

* Ces éléments, qui ne portent pas intérêt et ne comportent pas de modalités d'encaissement ou de remboursement, ne sont pas présentés dans la colonne « Total » étant donné qu'ils s'éliminent.

Au nom du conseil

....., administrateur

....., administrateur

CONSEIL DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC

États des flux de trésorerie

des exercices terminés le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012

	2013	2012
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	492	(47 607)
Élément sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	6 285	6 969
	6 777	(40 638)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement et des subventions à recevoir		
Intérêts à recevoir	118 648	66 571
Somme à recevoir du Fonds du Patrimoine Religieux du Québec	11 500	-
Créances	4 669 297	(2 087 116)
Subventions à recevoir	(18 600 000)	(14 376 944)
Créditeurs et charges à payer	2 066	(12 098)
Intérêts sur la dette à long terme	(118 648)	(66 571)
Aide financière reportée	(4 662 835)	292 537
	(18 573 195)	(16 224 259)
Activités de financement		
Encaissement de subventions	10 866 621	9 680 065
Augmentation de la dette à long terme	18 600 000	14 376 944
Remboursement de la dette à long terme	(10 866 621)	(9 680 065)
	18 600 000	14 376 944
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	-	(4 736)
Augmentation (diminution) de l'encaisse	26 805	(1 852 051)
Encaisse au début	6 348 433	8 200 484
Encaisse à la fin	6 375 238	6 348 433

CONSEIL DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC

Notes complémentaires

31 mars 2013 et 31 mars 2012

1. Statuts et nature des activités

Le Conseil du Patrimoine Religieux du Québec (le « Conseil »), constitué le 13 juillet 1995 en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* du Québec, est reconnu comme un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La mission du Conseil est d'assurer la restauration, l'entretien préventif et la mise en valeur des lieux de culte, des dépendances et des objets religieux patrimoniaux.

2. Adoption d'un nouveau référentiel comptable

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2013, le Conseil a adopté les nouvelles Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (les « nouvelles normes ») publiées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) et énoncées dans la Partie III du *Manuel de l'ICCA*. Conformément au chapitre 1501 de la Partie III du *Manuel de l'ICCA* intitulé « Application initiale des normes pour les organismes sans but lucratif » (le « chapitre 1501 »), la date de transition aux nouvelles normes est le 1^{er} avril 2011 et le Conseil a établi et présenté un état de la situation financière d'ouverture à la date de transition à ces nouvelles normes. Cet état de la situation financière d'ouverture est le point de départ de la comptabilité du Conseil selon les nouvelles normes. Dans son état de la situation financière d'ouverture, en vertu des recommandations du chapitre 1501, le Conseil :

- a) a comptabilisé tous les actifs et passifs dont la comptabilisation est prescrite par les nouvelles normes;
- b) n'a pas comptabilisé d'éléments en tant qu'actifs ou passifs si les nouvelles normes n'autorisent pas une telle comptabilisation;
- c) a reclassé les éléments qu'il comptabilisait auparavant dans une catégorie donnée d'actifs, de passifs ou de composantes des soldes de fonds, mais qui, selon les nouvelles normes, appartiennent à une autre catégorie;
- d) a appliqué les nouvelles normes pour l'évaluation de tous les actifs et passifs comptabilisés.

Conformément aux exigences du chapitre 1501, les méthodes comptables décrites à la note 3 ont été appliquées uniformément pour tous les exercices présentés dans ces états financiers.

L'adoption des nouvelles normes n'a eu aucune incidence sur les états financiers.

CONSEIL DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC

Notes complémentaires

31 mars 2013 et 31 mars 2012

3. Méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

Le Conseil utilise la méthode de la comptabilité par fonds pour présenter ses activités et applique la méthode du report pour la constatation des apports.

i) *Fonds d'administration générale*

Le fonds d'administration générale regroupe les ressources utilisées pour les activités courantes du Conseil.

ii) *Fonds exclusifs à l'Île de Montréal*

Les fonds exclusifs à l'Île de Montréal présentent les produits et les charges affectés par le Conseil exclusivement à des projets de l'Île de Montréal.

iii) *Fonds affectés*

Les fonds affectés sont constitués principalement de sommes empruntées et cautionnées par le ministère de la Culture et des Communications du Québec (le « Ministère ») et de subventions d'autres organismes. L'utilisation des fonds affectés est régie par les conditions énoncées dans les protocoles d'entente intervenus entre le Conseil, le Ministère et les différents organismes.

iv) *Fonds investis en immobilisations*

Les fonds investis en immobilisations présentent les immobilisations ainsi que l'amortissement de ces dernières.

Constatation des apports

Le Conseil applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds d'administration générale lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon les méthodes d'amortissement, sur la durée et au taux annuel suivants :

Mobilier et agencements	dégressif	20 %
Matériel informatique	linéaire	3 ans

CONSEIL DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC

Notes complémentaires

31 mars 2013 et 31 mars 2012

3. Méthodes comptables (suite)

Services rendus par les bénévoles

Le Conseil a pour politique de ne pas comptabiliser aux états financiers la valeur des services rendus sans restriction par les bénévoles, en raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur au moment où le Conseil devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Par la suite, tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût après amortissement.

Les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument comptabilisé au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire et comptabilisé à l'état des résultats à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, le Conseil comptabilise à l'état des résultats une réduction de valeur, le cas échéant, lorsqu'il observe un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que la réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même l'état des résultats de l'exercice où la reprise a lieu.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

CONSEIL DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC

Notes complémentaires

31 mars 2013 et 31 mars 2012

4. Créances

	31 mars 2013		
	Fonds d'administration générale	Fonds affectés	Total
	\$	\$	\$
Aide financière	-	25 377 706	25 377 706
Autres	24 097	-	24 097
	24 097	25 377 706	25 401 803

	31 mars 2012		
	Fonds d'administration générale	Fonds affectés	Total
	\$	\$	\$
Aide financière	-	30 065 000	30 065 000
Autres	6 100	-	6 100
	6 100	30 065 000	30 071 100

	1 ^{er} avril 2011		
	Fonds d'administration générale	Fonds affectés	Total
	\$	\$	\$
Aide financière	-	27 976 944	27 976 944
Autres	7 040	-	7 040
	7 040	27 976 944	27 983 984

CONSEIL DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC

Notes complémentaires

31 mars 2013 et 31 mars 2012

5. Subventions à recevoir

Subventions du ministère de la Culture et des Communications du Québec, échéant entre avril 2013 et mars 2018 (entre avril 2012 et février 2016 au 31 mars 2012 et entre avril 2011 et février 2016 au 1^{er} avril 2011), portant intérêt à des taux variant de 3,06 % à 5,85 % (3,38 à 5,92 % au 31 mars 2012 et 3,53 % à 5,92 % au 1^{er} avril 2011).

Les versements en capital sont encaissables dans les délais suivants :

	\$
2014	34 722 925
2015	42 826 475
2016	33 490 931
2017	28 178 951
2018	29 818 431

6. Immobilisations

	31 mars 2013		
	Coût	Amortis- sment cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Mobilier et agencements	42 628	22 242	20 386
Matériel informatique	47 932	46 704	1 228
	90 560	68 946	21 614

	31 mars 2012		
	Coût	Amortis- sment cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Mobilier et agencements	42 628	17 146	25 482
Matériel informatique	47 932	45 515	2 417
	90 560	62 661	27 899

CONSEIL DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC

Notes complémentaires

31 mars 2013 et 31 mars 2012

6. Immobilisations (suite)

	1 ^{er} avril 2011		
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Mobilier et agencements	37 893	11 367	26 526
Matériel informatique	47 932	44 326	3 606
	<u>85 825</u>	<u>55 693</u>	<u>30 132</u>

7. Aide financière reportée

L'aide financière reportée représente des sommes reçues et destinées à couvrir les charges de projets de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde de l'aide financière reportée sont les suivantes :

	2013	2012
	\$	\$
Solde au début	36 249 254	35 956 717
Moins : montant constaté à titre de produits de l'exercice	(18 370 835)	(15 797 463)
Plus : montant reçu au cours de l'exercice	108 000	-
Plus : montant inclus dans les créances	13 600 000	16 090 000
Solde à la fin	31 586 419	36 249 254

CONSEIL DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC

Notes complémentaires

31 mars 2013 et 31 mars 2012

8. Dette à long terme

	31 mars		1 ^{er} avril
	2013	2012	2011
	\$	\$	\$
Emprunts bancaires échus en 2011 et portant intérêt à des taux variant de 4,83 % à 5,73 %	-	-	15 055 627
Emprunts bancaires échus en 2012 et portant intérêt à des taux variant de 5,41 % à 5,92 % au 31 mars 2012 et 5,11 % à 5,92 % au 1 ^{er} avril 2011	-	25 471 310	26 843 049
Emprunts bancaires échéant en 2013 et portant intérêt à des taux variant de 4,88 % à 5,85 % (4,88 % à 5,85 % au 31 mars 2012 et 5,36 % à 5,85 % au 1 ^{er} avril 2011)	24 509 859	26 253 126	33 421 094
Emprunts bancaires échéant en 2014 et portant intérêt à des taux variant de 3,95 % à 4,58 % (3,95 % à 4,58 % au 31 mars 2012 et 3,95 % à 4,88 % au 1 ^{er} avril 2011)	37 466 069	39 926 248	41 142 785
Emprunts bancaires échéant en 2015 et portant intérêt à des taux variant de 3,53 % à 4,51 % (3,53 % à 4,51 % au 31 mars 2012 et 3,53 % à 4,51 % au 1 ^{er} avril 2011)	32 193 810	34 320 680	31 962 766
Emprunts bancaires échéant en 2016 et portant intérêt à des taux variant de 3,38 % à 4,49 % (3,38 % à 4,49 % au 31 mars 2012 et 4,37 % à 4,45 % au 1 ^{er} avril 2011)	32 888 432	35 332 970	8 182 134
Emprunts bancaires échéant en 2017 et portant intérêt à des taux variant de 3,06 % à 3,37 %	41 979 543	-	-
	169 037 713	161 304 334	156 607 455
Moins : dette à long terme échéant à moins d'un an	34 722 925	34 246 163	30 636 091
	134 314 788	127 058 171	125 971 364

CONSEIL DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC

Notes complémentaires

31 mars 2013 et 31 mars 2012

8. Dette à long terme (suite)

Ces emprunts sont garantis par une hypothèque sur l'encaisse, les créances, les droits, titres et intérêts du Conseil aux termes d'un protocole d'entente intervenu avec le Ministère le 19 octobre 1995 et amendé le 8 août 2001. Ces emprunts sont financés par les subventions à recevoir du même montant.

Les versements en capital de la dette à long terme pour les cinq prochains exercices sont les suivants :

	Sommes exigibles	Tranche des sommes exigibles devant être refinancées
	<u>\$</u>	<u>\$</u>
2014	34 722 925	23 045 611
2015	42 826 475	32 868 006
2016	33 490 931	25 686 034
2017	28 178 951	22 927 138
2018	29 818 431	27 019 770

9. Engagements

Le Conseil s'est engagé en vertu de contrats de location d'équipement et de baux pour ses locaux, échéant respectivement en avril 2014 et septembre 2013, pour un total de 10 309 \$. Les paiements requis pour les prochains exercices sont les suivants :

	\$
2014	10 181
2015	128

10. Instruments financiers

En raison de ses actifs et de ses passifs financiers, le Conseil est exposé au risque suivant lié à l'utilisation d'instruments financiers :

Risque de taux d'intérêt

Les subventions à recevoir et la dette à long terme portent intérêt à taux fixe. Par conséquent, les risques de trésorerie sont minimes.

CONSEIL DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC

Notes complémentaires

31 mars 2013 et 31 mars 2012

11. Organisme contrôlé non consolidé

Le Conseil contrôle le Fonds du Patrimoine Religieux du Québec (l'« Organisme »). Au 31 mars 2013, cet organisme détient des actifs de 143 689 \$ (176 163 \$ au 31 mars 2012 et 137 417 \$ au 1^{er} avril 2011), des passifs de néant (11 500 \$ au 31 mars 2012 et 35 500 \$ au 1^{er} avril 2011) et des actifs nets non affectés de 143 689 \$ (164 663 \$ au 31 mars 2012 et 101 917 \$ au 1^{er} avril 2011). Les produits de l'exercice terminé le 31 mars 2013 sont de 24 026 \$ (72 746 \$ en 2012) et les charges sont de 45 000 \$ (10 000 \$ en 2012). Les charges correspondent aux contributions versées au Conseil.

Les transactions effectuées entre le Conseil et l'Organisme ainsi que les éléments d'actif et de passif qui y sont liés sont présentés distinctement dans les états financiers ou dans les notes complémentaires. Ces opérations ont été effectuées dans le cours normal des activités et ont été comptabilisées à la valeur d'échange.



Conseil du
patrimoine
religieux
du Québec

Conseil du patrimoine religieux du Québec
100, rue Sherbrooke Est, bureau 3300
Montréal (Québec) H2X 1C3

Téléphone : 514 931-4701 • 1 866 580-4701
Télécopieur : 514 931-4428

Courriel : conseil@patrimoine-religieux.qc.ca
Internet : www.patrimoine-religieux.qc.ca